

KR
REPUBLIQUE DU BENIN

.....
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
.....

DECRET N° 99-273 DU 21 MAI 1999

**Portant démission de Monsieur Idrissou
Ibrahima, chargé de mission du Président de la
République élu député à l'Assemblée nationale.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin notamment en son article 54 alinéa 5 ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Ibrahima Idrissou, chargé de mission du Président de la
République en date du 19 mai 1999,

DECRETE

Article 1 : est constatée pour compter du 19 mai 1999, la démission de Monsieur Idrissou
Ibrahima, chargé de mission du Président de la république, élu député à l'Assemblée Nationale
aux élections législatives du 30 mars 1999 ;

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 mai 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 Autres ministères 18 SGG 4 DGBM -
DCF - DGID - DGDD 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB - DCCT - INSAE 3 BCP - CSM - IGAA 3 UNB -
ENA - FASJEP - 3 Intéressé 1 JO 1